

Commune

de

Mariaux

Budget 2022

Budget 2022

Le budget 2022 tel qu'il vous est présenté ce soir présente un déficit de fr. 162'845.--

Les dépassements de charges concerne principalement les rubriques suivantes :

2. Formation + 36'000.--(écolages); 3. Culture, sport-loisirs + 8'000.--;

6. Trafic et télécommunication + 51'000.-- (entr. routes et déneigement)

7. Service des eaux + 10'000.--; 8. Economie publique + 18'000.--.

Malgré l'excédent de charges, la quotité reste inchangée à 1,6. Cependant, en fonction de l'évolution économique et financière, elle pourrait être revue à l'avenir.

Dans l'intervalle, le Conseil Communal devra effectuer des choix et donner des priorités pour les futurs investissements.

Vous trouverez ci-dessous la récapitulation du budget 2022 et quelques commentaires sur les dépenses et recettes prévues.

Récapitulation

Compte de résultats	Charges	Revenus	Solde
0. Administration générale	254 585.00	-35 006.00	219 579.00
1. Ordre et sécurité publique - défense	32 780.00	-44 800.00	-12 020.00
2. Formation	707 670.00	-6 000.00	701 670.00
3. Culture - Sports - Loisirs - Eglise	61 050.00	0.00	61 050.00
4. Santé	8 720.00	0.00	8 720.00
5. Prévoyance sociale	369 235.00	-2 113.00	367 122.00
6. Trafic et télécommunications	272 150.00	-79 257.00	192 893.00
7. Protection de l'environnement-Aménagement du territoire	265 496.00	-265 975.00	-479.00
8. Economie publique	1 186 627.00	-1 214 157.00	-27 530.00
9. Finances et impôts	221 090.00	-1 569 250.00	-1 348 160.00
Totaux	3 379 403.00	-3 216 558.00	
Résultat (excédent de charges)			162 845.00

0. Administration générale

Ce chapitre regroupe les rubriques du législatif, de l'exécutif, des services généraux et des immeubles administratifs. Soit les jetons de présences et les imprimés pour le bureau de vote, pour un total de fr. 3'625.-- Les indemnités des membres du conseil et des commissions communales, les dons et cotisations aux diverses associations pour fr. 13'900.--. Les salaires du personnel administratif, en tenant compte de l'augmentation de 5 % du taux d'occupation de la secrétaire afin d'assurer le mandat lié à l'agence communale AVS, fr. 149'000.--. Les charges sociales, les fournitures de bureau, les logiciels informatiques, les honoraires administratifs, les primes d'assurances et les honoraires de la fiduciaire chargée de la révision des comptes complètent les charges de l'administration, soit 88'000.--. Les recettes de fr. 35'000.-- concerne les imputations internes du personnel dans les différents services.

1. Ordre et sécurité publique - défense

Ce chapitre regroupe les questions juridiques, le service d'incendie et de secours (SIS), les défenses militaires et civiles. Les assurances juridiques, les mensurations officielles, pour fr. 18'950.--. La contribution au SIS et à l'office de protection civile pour fr. 12'400.--. Quant aux recettes de fr. 44'800.--, il s'agit des taxes cadastrales et d'exemption et des émoluments de la police des constructions et du contrôle des habitants.

2. Formation

Enseignement primaire : traitement enseignants fr. 256'000.--, écolages fr. 125'000.--, transports fr. 9'130.-- conciergerie et entretien fr. 23'750.--. Enseignement secondaire : traitement enseignants fr. 153'600.--, écolages fr. 61'000.--, transports fr. 5'360.--, écoles transfrontalières fr. 2'640.--. Traitement enseignants mesures pédagogiques fr. 50'970.-- et institutions spécialisées fr. 17'210.--. Recettes : fr. 6'000.-- location salle psychomotricité.

3. Culture - Sports - Loisirs - Eglise

Contributions au bibliobus et à la ludothèque fr. 2'250.--, contributions au Centre de loisirs fr. 57'900.--, Passeport vacances, et St-Nicolas fr. 900.--.

4. Santé

Infirmières scolaires, fr. 2'040.--, soins dentaires, fr. 6'500.-- et cotisation à la ligue pulmonaire, fr. 180.-- composent les charges de cette rubrique.

5. Prévoyance sociale

Agence communale AVS, fr. 5'600.--. Participation aux charges AVS du canton fr. 157'200.--. Contributions diverses, naissances, aînés, Espace jeunes... fr. 4'800.--. Participation aux mesures de lutte contre le chômage fr. 13'500.--. Charges de l'Action sociale fr. 185'000.--, aides économiques privées fr. 2'500.--.

La caisse de compensation nous alloue une contribution de fr. 2'113.-- pour notre agence communale AVS.

6. Trafic et télécommunication

Routes communales : personnel fr. 117'700.--, charges d'exploitation fr. 56'000.--.

Signalisation et éclairage public : fr. 21'200.--. Déneigement : fr. 67'100.--.

Contribution aux transports publics : fr. 10'000.--. Les recettes, quant à elles, englobent les imputations du personnel d'exploitation dans les services, fr. 44'600.--, les redevances de la Goule, fr. 24'000.--, les subventions du Canton pour le déneigement, fr. 6'000.-- et sa participation à l'électricité du rond-point, fr. 3'200.--, les locations de terrain, fr. 1'400.--.

7. Protection de l'environnement - Aménagement du territoire

Service des eaux : achat d'eau fr. 105'000.--, hydrantes et conduites fr. 23'500.--, entretien et charges d'exploitation fr. 35'700.--, imputations internes du personnel administratif et d'exploitation fr. 24'100.--

Les recettes sont composées des ventes d'eau et des locations de compteurs pour fr. 196'600.--.

Service des ordures : charges du personnel, fr. 10'200.--, enlèvement et incinération, fr. 22'600.--, encombrants fr. 10'000.--, place de compost de Saignelégier, fr. 3'500.--.

Redevances ENV fr. 1'400.--. Les recettes proviennent de la taxe de base, fr. 40'000.-- et de la taxe aux sacs, fr. 25'000.--. Centre régional déchets carnés : fr. 3'500.--. Arrondissement de sépulture :

contributions pour le cimetière des Breuleux, fr. 1'800.-- et celui de Saignelégier, fr. 2'100.--.

Taxe cantonale des chiens : fr. 1'700.--. Aménagement du territoire : honoraires révision du PAL, fr. 10'000.--

8. Economie publique

Pâturages de Muriaux : ce service présente un léger bénéfice de fr. 1'250.-- avec une redistribution de 80 % des primes d'estivage et de 85 % des primes de la Qualité du paysage. Pâturages du Peuchapatte : un bénéfice de fr. 9'105.-- et prévu pour ce compte. Les primes d'estivage sont redistribuées à 80 % et celles de la Qualité du paysage à 70 %. Les 2/3 des redevances des éoliennes, fr. 33'400.-- sont versés sur le fonds des pâturages.

Améliorations structurelles (entretien des chemins) : un montant de fr. 5'000.-- tant pour les chemins de Muriaux que ceux du Peuchapatte est prévu pour de petites réfections. Les taxes d'entretien des chemins rapportent fr. 26'400.-- pour Muriaux et fr. 3'100.-- pour le Peuchapatte. Le tiers restant des redevances des éoliennes est versé sur le fonds d'entretien des chemins du Peuchapatte.

Sylviculture : abattage et façonnage fr. 220'000.--, aménagement de pépinières fr. 5'000.--, contribution au triage, fr. 65'000.--, imputations internes personnel administratif et d'exploitation, fr. 6'100.--. La vente de grumes et de bois de déchetage, pour fr. 245'000.--. Malgré des subventions s'élevant à fr. 43'000.--, le service des forêts présente un excédent de charges de fr. 9'600.--. Tourisme : aménagements touristiques et contributions à diverses associations, fr. 5'600.--. Des recettes de fr. 3'875.-- englobent la rétrocession de Jura tourisme et des pistes pour cavaliers.

9. Finances et impôts

Impôts : les impôts totalisent un montant de fr. 1'569'250.--. Personnes physiques, fr. 1'229'000.--, les impôts à la source et des travailleurs frontaliers, fr. 63'000.--. Les taxes immobilières, fr. 93'000.-- et un montant de fr. 107'000.-- composé des impôts sur les gains en capital, les gains immobiliers, sur les successions, ainsi que la taxe de séjour des résidences secondaires et la taxe aux chiens, qui passe de fr. 35.-- à fr. 45.-- par chien. Péréquation financière, fr. 117'790.-- à notre charge. Immeubles financiers : fr. 80'000.-- de charges fixes (électricité, chauffage, assurances, ramonage), diverses rénovations et réfections sont prévues dans nos immeubles, notamment des contrôles, mises aux normes et isolations énergétiques. Il est également prévu de poser une enseigne sur le bâtiment communal à Muriaux. Les loyers rapportent fr. 70'900.--. Des amortissements du patrimoine administratif, soit le solde de la dette envers le fonds des pâturages du Peuchapatte, fr. 18'200.--, fr. 10'000.-- pour le crédit du remaniement parcellaire et fr. 2'800.-- pour le solde du remboursement de l'emprunt envers les fonds forestiers.

Dépenses d'investissements

1. Bergerie La Chaux-d'Abel	37 000.00
STEP - fosse - conduite eau appartement	
2. Eclairage public	26 000.00
nouveaux luminaires	
3. Aménagement d'un chemin au fonds des Charmattes	35 000.00
(promesse de subvention : 25 %)	
Total des investissements	98 000.00

Taxes et quotités

Quotité d'impôt	1.6
Taxe immobilière	1,5 o/oo
Avance cadastrale	0,396 o/oo
Taxe des chiens	45.--
Taxe de séjour, résidence secondaire	300.--
Entretien des chemins - Muriaux	40.--/ha
Taxe minimale entretien des chemins	20.--

Entretien des chemins - Peuchapatte	20.--/ha
Taxe minimale entretien des chemins-Peuch	20.--
Muriaux - Encrannes au pâturage	110.--
Muriaux - Encrannes aux bergeries	110.--
Muriaux- Ristourne par encranne selon contrat Hoduflu aux bergeries	30.--
Peuchapatte - Encrannes au pâturage	100.--
Peuchapatte - Encrannes à la montagne	140.--
Tarif horaire, vacations, commissions, travaux divers	25.--

Taxe des ordures

Par personne dès le 1er janvier de la 23ème année	65.--
Appartement de vacances	120.--
Résidences secondaires	200.--
Exploitations agricoles 0-15 encrannes	50.--
Exploitations agricoles + 15 à 30 encrannes	70.--
Exploitations agricoles + 30 encrannes	100.--
Activités commerciales, une personne	70.- à 80.-
Activités industrielles et commerciales	300.- à 600.--
Hôtels, restaurants	500.--
Accueil, bureaux	200.--
Colonies	200.- à 1'300.--

Taxe de l'eau

Par m3	3.--
Minimum pour les résidents	80.--
Minimum résidences secondaires	300.--
Location de compteurs	80.--